

2003/2599 - Exonération totale en matière de taxe sur les spectacles, jeux et divertissements pour l'ensemble des réunions sportives organisées sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2004. (Direction des Finances) (BMO du 25/05/2003, p. ?)

Rapporteur : M. DESCHAMPS Yvon

M. DESCHAMPS Yvon, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, on a dit beaucoup sur l'Olympique Lyonnais, le foot, les positions des uns et des autres, si on pouvait tenir dans les temps impartis par la Conférence des Présidents, ce serait très bien.

M. BARTHELEMY Christian : Monsieur le Maire, chers Collègues, très brièvement, je voudrais faire une rectification à propos de ce qu'a dit M. Braillard concernant le vote à la Communauté urbaine. Je n'ai en aucun cas essayé d'entraver l'adoption du rapport sur la convention avec l'Olympique Lyonnais et de la Communauté urbaine. Simplement j'ai fait remarquer qu'un certain nombre d'élus de notre Groupe n'avaient pas été destinataires du rapport. C'est pour cela que j'avais demandé son retrait, mais en aucun cas je n'ai voulu faire d'obstruction sur ce rapport.

Sur le rapport qui nous occupe aujourd'hui, je ferai simplement deux observations. D'abord, comme beaucoup l'ont rappelé lors du débat précédent sur la convention avec l'OL, nous aurions souhaité par souci de clarté et de cohérence, que ce rapport soit examiné conjointement avec le dossier relatif à la convention passée avec l'Olympique Lyonnais parce qu'il est extrêmement lié.

Deuxième observation, et malgré le caractère contestable sur la forme, nous voterons ce rapport en faisant remarquer que sur le plan strictement financier, le budget de la Ville enregistrera un déficit qu'il conviendra de combler par un effort accru en matière de dépenses de fonctionnement. Je voudrais simplement attirer l'attention sur un point, c'est qu'une partie du produit sur la taxe sur les spectacles est affectée au Centre Communal d'Action Sociale et donc, on voudrait avoir la certitude que ce Centre Communal d'Action Sociale ne sera pas pénalisé par le fait que la taxe sur les spectacles sera quasiment égale à zéro, puisque la partie sportive de cette taxe représente 90 % du total. On aimerait avoir cette garantie avant de voter ce texte.

M. GIORDANO Alain : Pour être audible, clair et ne pas lasser l'auditoire, nous serons beaucoup plus brefs que le temps de parole réclamé. Une position claire peut être présentée en peu de mots.

Tout à l'heure, a été validée une convention dont les effets étaient obligatoires du fait de l'application de la loi Buffet, soit le plafonnement des subventions et le loyer d'occupation du stade. Si c'est pour tout annuler, en votant pour l'exonération de la taxe sur les spectacles au profit du principal concerné qu'est la société privée SASP OL, nous sommes plus que réservés.

On nous dit que l'opération est blanche. Certes, elle est blanche si l'on veut revenir à la situation de départ avant la loi Buffet. En effet, elle annule

totallement les obligations et effets de cette loi. Soyons clairs, on dit à l'OL : payez le stade 600.000 € et acceptez une baisse de subvention de 600.000 € En contrepartie, on vous exonère de la taxe sur les spectacles pour le total d'environ 1.200.000 €

Ce retour à la case départ ne peut être accepté. Nous ne reprendrons pas les interventions qu'ont fait dans d'autres collectivités les partenaires de la gauche quand ce dossier venait en conseil. Alors, bien sûr, nous sommes conscients du bon travail réalisé en Commission de Sports pour mettre en place la convention, ainsi que la clarté des débats qui ont été particulièrement, équitablement et en toute transparence menés par Yvon Deschamps en Commission des Finances. Il demeure que si une dizaine de villes de Ligue 1 ont accordé cette exonération, une dizaine d'autres et ce, par choix politique, ont décidé le contraire.

La taxe sur les spectacles qui est en quelque sorte l'impôt sur les grandes fortunes du sport, n'est pas d'un montant significatif pour les grandes entreprises de spectacles gérant les grands clubs, compte tenu de leurs bénéfices, de leurs chiffres d'affaires, ainsi que des sommes payées aux intermédiaires lors des transferts des « actifs joueurs », et même au regard de certaines primes de match que n'arriverait même pas à couvrir l'exonération de la taxe sur toute l'année.

L'exonération d'impôts est un choix politique et un principe qui doit être regardé par rapport à la capacité contributive des personnes à qui on veut faire le cadeau fiscal, mais également et ce, par équité, au regard des autres catégories fiscales qui, eux, n'ont pas cette chance.

La SASP OL n'a pas besoin de ce cadeau fiscal. Son orientation affichée l'a tournée plutôt vers une recherche de financements envers des actionnaires privés, qui attendent, comme pour toute entreprise, une rétribution de leur apport en capital. A l'étage de Planète OL, OL Voyages, qui n'a rien à voir avec une association qui faciliterait les déplacements pour les supporters ; c'est une véritable agence de voyages, qui propose surtout des séjours en direction des plus exotiques endroits de la planète, y compris et surtout ceux où l'on joue peu au football.

Il y a également, je l'ai dit tout à l'heure, OL Café, OL taxi, OL boisson, OL TV, OL coiffure : voilà l'exemple type du développement externe d'une société dont la marque se décline sous des formes de plus en plus diverses.

Bien entendu, sur le plan sportif, le Club nous procure une joie toute naturelle et en cela les différentes fêtes populaires et manifestations de joie organisées autour des victoires associent toutes les composantes de la population lyonnaise. Depuis deux ans, ce lien est particulièrement fort, les joueurs et supporters prennent la sympathique habitude de communiquer avec l'Hôtel de Ville et son Maire, dans un élan spontané qui n'avait jamais existé jusqu'alors.

Cette réussite sportive se doit d'être dissociée de ce que représente l'OL en tant qu'entreprise et du partenariat que cela induit avec la commune. Sur

le plan économique, les dirigeants de l'entreprise de spectacles ont su engager avec succès leur entreprise vers une diversification des activités, un partenariat privé (apport de 100 MF à la Société Pathé) et ponctuent régulièrement leur parcours en prévoyant l'entrée prochaine de la Société en bourse. Cette réussite économique n'a nullement besoin de ce cadeau fiscal, qui annule, répétons-le encore une fois, les effets financiers de la loi Buffet, ainsi que les obligations normales et équitables d'une société privée envers son environnement.

Voilà notre position exposée, reste maintenant à chacun à exprimer son vote en son âme et conscience. En ce qui nous concerne, nous voterons contre ce dossier. Merci.

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire à mon ami Giordano, que je crois que tout le monde votera . Le budget de l'OL, je crois, est à peu près de 100 M€ nous tout à l'heure on a vu que l'on donnait à peu près 1,3 M€ Pour le reste, ils ne feront pas le financement en faisant des quêtes publiques dans les rues, il faut bien qu'ils développent un certain nombre de produits qui leur permettent d'obtenir un certain nombre de recettes, parce que s'il n'y a ni subvention municipale, ni gestion privée, je ne sais plus où il y a un club !

Par ailleurs, pour répondre à M. Barthélémy, en effet nous allons compenser le manque à gagner du CCAS.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Les Verts a voté contre. Mme Isaac-Sibille s'est abstenue.)

(Adopté.)